

A l'attention du Collège de la Ville de OLLN
Copie aux Conseillers communaux

Ottignies-LLN le 23 octobre 2025

Concerne : Permis unique Rue du Ciseau - PUN/2024/0003

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur l'Echevin de l'Urbanisme,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Au vu de la décision du Ministre du Territoire François Desquesne du 23 septembre 2025 accordant en recours, le permis d'urbanisme pour le projet concerné, notre Association se doit de vous faire part des nombreuses incompréhensions des habitants qui se sont déjà opposés à ce projet par le passé.

Devons-nous rappeler que par deux fois votre Collège, appuyé par l'expertise et de vos services administratifs, vous avez comme l'impose la loi formellement motivé vos refus. Lors des deux enquêtes publiques, de nombreux habitants se sont manifestés pour soutenir votre position de rejet de ces trois bâtiments compte tenu du non-respect des règlements, quatorze écarts au GCU et une modification du boulevard du Sud qui est une pénétrante que le schéma directeur définissait comme des dessertes directes du seul anneau central, de sa non-adéquation au bâti environnant, de son implantation en complète opposition à l'esprit et aux principes d'urbanisme qui ont fondés LLN, des difficultés engendrées en terme de mobilité,.... Et ce indépendamment du caractère contestable des agencements intérieurs des immeubles entre eux à l'évidence préjudiciables aux futurs occupants (vues directes, bruits, intimité, promiscuité, concentration, ensoleillement, etc.).

Devons-nous rappeler que la position du demandeur (Inesu-Immo SA), en représentant par deux fois un projet exactement identique sans tenir compte de vos remarques ni de celles de vos services, de la CCATM, ainsi que toutes celles des citoyens, se passe de commentaire et indique clairement sa façon de concevoir son rapport à l'autorité de la Ville de OLLN que vous représentez ainsi que sa volonté d'envisager à l'avenir sa façon de gérer sa politique foncière.

Afin aussi, en toute cohérence, de garder la main sur sa politique urbanistique, serait-il acceptable de la part de la commune d'Ottignies LLN de voir un acteur important de notre ville prendre l'habitude de passer au-dessus du conseil communal et de la démocratie locale donc à son propre profit ? Devons-nous vous rappeler notre souci de conserver notre confiance dans votre Institution et votre gestion et de refuser ce « passage en force » au détriment des intérêts de notre commune et de ses habitants ?

Dans ces conditions, nous nous devons d'être le relai de toutes celles et tous ceux qui estiment qu'il est de votre devoir que la Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve se pourvoie en recours auprès du Conseil d'État contre cette décision.

Vous remerciant d'avance, restant à votre disposition et dans l'attente de vous lire.

Le Conseil d'Administration de l'Association des Habitants de LLN

Boone Baudouin Iboukassene Soraya Laperche Philippe

Van de Ponsele Olivier Van Steenberghe Jean-Luc